



*PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mai (20 mai 2025), à 19h00,
Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025
Présent(e)s : BORNOT-FAIVRE Carine, GUERRET Laurent, GUYOT David, MARTY Paule, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain.
Absent : GORSE Cyril, LAUBEPIN Ivan.
Excusés : BLONDEAU-BOZON Sophie, NAUDIN Martine, TACCHINI Olivia, VERNET Corinne.
Secrétaire de séance : MARTY Paule
Nombre de conseillers : Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 14 – Quorum : 8
Présents : 8 - Votants : 8

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte-rendu en date du 8 avril 2025

Pour : unanimité

Affaires Financières

1) Choix d'un organisme financier pour les prêts de la micro-crèche :

M. le Maire rappelle la nécessité pour la commune de souscrire un emprunt pour la réalisation de la micro-crèche et des 3 appartements situés au n°7 de la Rue des écoles.

Il indique qu'il convient de souscrire un prêt principal pour la part restant à la charge de la collectivité ainsi qu'un prêt relais qui couvrira le montant des subventions attendues et l'avance de la TVA pendant 3 ans.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées, il est proposé au conseil municipal de retenir les offres suivantes :

Prêt Principal Micro-crèche et 3 appartements

➤ Montant emprunté	350.000 €
➤ Durée d'amortissement	20 ans
➤ Taux	Fixe 3.590 %
➤ Montant total des intérêts	127.220,65 €
➤ Mode d'amortissement	Amortissement fixe du capital
➤ Frais de dossier	420 €
➤ Périodicité	Trimestrielle
➤ Indemnité de remboursement anticipé	indemnité actuarielle Mini 5% du capital remboursé Non plafonnée Minimum 15.000



Prêt Relais Micro-crèche et 3 appartements

➤ Montant emprunté	500.000 €
➤ Durée d'amortissement	3 ans
➤ Taux	Fixe 2.890 %
➤ Montant total des intérêts	43 350.00 €
➤ Mode d'amortissement	Amortissement fixe du capital
➤ Frais de dossier	450 €
➤ Périodicité	Trimestrielle
➤ Indemnité de remboursement anticipé	Aucune

Pour : **Unanimité**

2) Modification du plan de financement de la micro-crèche

Considérant les dernières informations reçues de la Préfecture concernant les attributions pour la DETR 2025, Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

Poste	Dépenses HT	Recettes
Maitrise d'œuvre	98 316,00 €	
Phase travaux	914 475,55 €	
Frais Annexes	27 525.84 €	
DETR 30 %		222 230,00 €
CAF		216 000,00 €
CAF si label Effinergie		42 000,00 €
Effilogis – Etude		19.747,26 €
Effilogis Phase Travaux		120 000,00 €
Sur Micro-Crèche		
Département – Rénovation		30.000,00 €
Habitat Public		
Commune Autofinancement		390 340,13 €
Total	1 040 317,39 €	1 040 317,99 €

Pour : **unanimité**

3) Attribution des subventions 2025

Monsieur le Maire informe les élus qu'un certain nombre de demandes de subventions ont été reçues en mairie pour l'année ;

Il rappelle que lors du vote du BP 2025 une somme de 2500 € a été allouée à l'article « subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé ».

Lecture faite aux membres présents des différentes demandes, il est proposé au conseil de ne retenir que celles listées ci-dessous et de conserver le reliquat pour d'éventuelles demandes motivées en cours d'année :

ADMR 350 €

Ass. Secrétaire de Mairie 100 €

Retraite sportive 90 €

Pour : **Unanimité**

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Affaires Générales

4) Création – suppression de poste

Considérant l'inscription de la secrétaire générale de mairie sur la liste d'aptitude de la promotion interne 2025 d'accès au grade de rédacteur territorial « secrétaire général de mairie », Il convient de supprimer et créer les emplois correspondants et de modifier le tableau des emplois comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service	Nombre d'emplois pourvus	Nombre d'emplois vacants
Adjoints techniques Territoriaux	Adjoint technique territorial	1 poste à 21.03/35 ^{ème}	1	0
ATSEM	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 17.15/35 ^{ème}	1	0
Adjoints techniques Territoriaux	Agent entretien	1 poste à 11.07/35 ^{ème}	1	0
Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur Territorial	1 poste à 24/35 ^{ème}	1	0

Pour : Unanimité

5) Micro-crèche : Point sur le début des travaux :

M. le Maire présente aux élus les dernières photos prises sur site. Le désamiantage est terminé et les démolitions intérieures sont en cours.

6) DICRIM : répartition des secteurs aux élus :

M. le Maire présente aux élus le DICRIM et remet aux élus les documents à distribuer à leurs secteurs respectifs. Ils devront les remettre en mains propres afin d'informer la population et mettre à jour les contacts mails et portable afin de mettre à jour la liste de diffusion.

7) Vente de terrains ZI – Modification de la délibération fixant le prix de vente :

Le Maire informe l'assemblée que les terrains issus de la ZI 209 ayant fait l'objet d'un aménagement (électrification), ils sont désormais soumis à la TVA. Il convient donc de modifier le prix de vente fixé initialement par la délibération 2025-007 avant de pouvoir acter une vente. M. le Maire ayant présenté à l'assemblée de calcul du prix de revient du terrain viabilisé, celle-ci est amenée à se prononcer sur le prix de vente de ces 2 terrains comme suit :

N°1 – 1604 m² - 25.000 euros

N°2 – 2200 m² - 30.000 euros

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



De dire que le terrain N° 2 sera vendu à la SCI PERRETTE.

8) Renouvellement convention RGPD avec le CDG 54 :

Le maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »). Il rappelle qu'il s'agit d'un simple renouvellement, la collectivité ayant déjà contracté avec cet organisme les années précédente.

Pour : Unanimité

9) Voie verte : dernières informations à date :

M. le Maire a reçu ce matin le département concernant l'avancement de la future voie verte. Suite à la rencontre avec l'entreprise Secula ils ont évoqué ensemble le projet et notamment les problèmes d'accès à l'entreprise. Ils doivent mettre en place une zone d'attente leur évitant d'utiliser la voie d'accès au site comme telle.

Un îlot central serait mis en place et la vitesse serait limitée à 70 km/h sur la départementale à ce niveau-là, avec un passage pour les vélos permettant de traverser en 2 fois.

M. le Maire présente ensuite le projet d'aménagement à l'intérieur de la commune :

- Création d'écluses latérales avec des by-pass pour les vélos.
- La Rue du champ Minet serait interdite à la circulation (sauf riverains)
- Le marquage serait refait sur la Route de la Grange-Bedey
- Renforcement de la signalisation verticale et horizontale

Une phase d'essai sera mise en place (peusement cet été) et la vitesse pourrait être limitée à 30 km/h.

Urbanisme

10) Point sur les dossiers en cours

M. le Maire présente à l'assemblée les dossiers en cours ou acceptés depuis la dernière séance.

Déclaration Préalable	Changement huisseries	Accepté	BOULET Yvette
Déclaration Préalable	Abri de jardin	En cours	Non Communicable
Déclaration Préalable	Pergola	Accepté	HUMBERT Franck
Déclaration Préalable	Pergola	Accepté	POURCELOT Renaud
Permis de construire	Ajout élévateur	Accepté	Commune de Larnaud
Permis de construire	Extension + panneaux	En cours	Non Communicable

Scolaire

11) Retour sur la dernière réunion concernant le RPI et délibérations :

Vu la délibération 2025-0085 du 4 février 2025 approuvant le projet de création de RPI entre les communes de Larnaud et Villevieux,

Vu la lettre de l'académie de Besançon en date du 28 février 2025 nous accordant la création du RPI pour la rentrée 2025,



Vu les réunions en date du 16 janvier 2025 à Villevieux et du 20 février 2025 à Larnaud entre les élus des différentes communes, les directrices, les représentants des associations, des délégués des parents d'élèves, favorables à la mise en place du RPI,

Vu la réunion du 13 mai 2025 entre les Maires et les directrices pour la mise en place des horaires d'école et de bus,

Considérant que les communes de Larnaud et de Villevieux sont d'accord sur les horaires d'école suivants :

Les 4 matins de la semaine : lundi _ mardi _ jeudi _ vendredi

- **Larnaud** : 8h35 à 12h05 accueil dès 8h25
- **Villevieux** : 8h25 à 11h55 accueil dès 8h15

Le mercredi matin :

- **Larnaud** : 8h35 à 11h35 accueil dès 8h25 (sans repas)
Avec accueil possible jusqu'à 12h30.
- **Villevieux** : 8h25 à 11h25 accueil dès 8h15 (sans repas) avec accueil possible jusqu'à 12h30.

Les 3 après-midis : lundi _ mardi _ jeudi

- **Larnaud** : 13h45 à 16h05 accueil dès 13h35
- **Villevieux** : 13h35 à 15h55 accueil dès 13h25

Vendredi après-midi :

- Pour les TAPS : 14h00 à 17h00 sur Larnaud

Considérant les horaires de bus adaptés aux horaires d'école,

Dans l'attente de l'avis des 2 conseils d'école

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la création du RPI ainsi que la validation des horaires d'école. La partie financière du fonctionnement du RPI sera régie par une convention, en cours de rédaction, qui sera valable pour les 3 prochaines années.

Pour : Unanimité

Lien Social

12) Retour sur le marché de producteurs

Le marché était bien. Les visiteurs sont venus de façon plus étalée. Le beau temps était au rendez-vous.

L'APE était satisfaite du déroulement des ventes de plants. La commune en a profité pour acheter les plants pour fleurir la mairie et ses environs. Ils ont été plantés par la commission des jeunes.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Tous les producteurs étaient satisfaits. Les ventes ne sont pas au niveau d'un Jeudi de Pays mais cela permet de se faire connaître.

13) Organisation des Jeudis de Pays

Une réunion est prévue le 10 juin en mairie à 18h00 pour préparer l'organisation de cette journée avec les élus, les bénévoles et l'APE.

14) Fête de la Forêt

Jean-Yves Noblet a contacté l'institutrice des CE1-CE2. Les enfants ont fait des dessins sur le thème de la forêt et des animaux qui seront exposés à l'occasion de la fête de la forêt.

La commune a mis à disposition de l'association l'agent communal pour aider à la préparation (1 jour pour Larnaud et 1 jour pour Fontainebrux).

Les tables sont à récupérer au local vers Laurent Guerret pour les différentes associations. Elles seront dispatchées sur place.

La décision sur le lieu du concert sera prise jeudi.

Un panneau pocket sera diffusée à ce moment-là pour confirmer.

15) Retour sur les diverses réunions

Réfection du Pont sur la Serenne. La réfection se fera cet été car celle-ci nécessite la coupure de la route et rend impossible le transport scolaire.

Des déviations seront mises en place par les Aiguës pour aller à Bletterans et par Beaurepaire pour se rendre à Lons.

La réunion 0 a eu lieu cette semaine.

Conseil Communautaire : Attribution des lots sur la réfection du siège de la CCBHS en lieu et place de l'ancienne maison médicale.

Médiathèque de Plainoiseau présentation de l'avant-projet pour la restructuration.

Le SCOT étant validé l'élaboration du PLUi devrait bientôt pouvoir débuter.

16) Questions diverses

Les enfants de l'école sont conviés à l'Assemblée Nationale le 3 juin 2025. En effet, leur « projet de loi visant à réduire la pollution dans les océans due à la présence de déchets en plastique » a été sélectionné pour participer à la finale avec 7 autres classes.

Des aménagements ont été mis en place le long de la RD 137, au niveau du parking de la salle des fêtes afin de limiter le stationnement sauvage.

La même chose sera faite prochainement au niveau du carrefour avec la Rue des écoles pour les mêmes raisons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

La secrétaire de séance, Paule MARTY

Le Maire, David GUYOT

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »